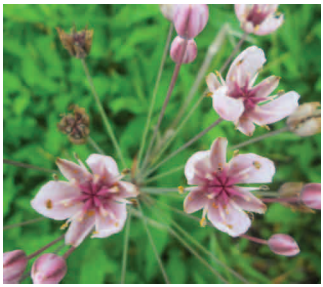

Vous pouvez démasquer ces imposteurs!

Prévention contre la châtaigne d'eau et les autres plantes envahissantes au lac Saint-Pierre

Zone d'intervention prioritaire du LAC SAINT-PIERRE

Édition 2016

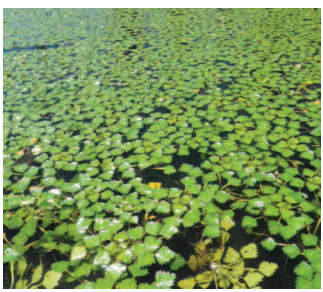

Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Depuis sa création en 1996, le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre a pour principal mandat :

« La réhabilitation, la protection et la mise en valeur du couloir fluvial dans le secteur du lac Saint-Pierre ».

En définitive, l'objectif premier du Comité est la concertation qui se définit simplement par :

«Se mettre d'accord pour agir ensemble ».

Zone d'intervention prioritaire du
LAC SAINT-PIERRE

Remerciements

Isabelle Simard, MDDELCC

Martin Jean, ECCC

Pourvoirie Roger Gladu

ROGER GLADU
POURVOIRIE·OUTFITTER

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Canada

Québec

Crédits photos : à moins d'indication contraire, les images sont la propriété du Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Photo châtaigne d'eau couverture avant et arrière : Isabelle Simard

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent l'une des principales menaces pour la conservation de la biodiversité. Bien que la dispersion de certaines de ces espèces puisse s'effectuer de façon naturelle, il est important de souligner que les activités humaines contribuent à accentuer ce phénomène. Ainsi, le nombre d'EEE qui s'implantent au Québec est en hausse constante.

Quelles soient introduites par mégarde ou insouciance, les EEE ont non seulement un impact sur l'environnement, mais peuvent aussi affecter négativement l'économie et la société.

Impacts économiques

- Les mesures de contrôle et de gestion qui doivent être mises en place pour éviter la propagation des EEE sont souvent ardues et coûteuses.
- L'invasion des EEE peut avoir des répercussions sur la productivité forestière, agricole et aquacole.

Impacts sur la société

- Certaines EEE peuvent avoir une influence sur la santé en augmentant les risques de maladie ou en causant des blessures chez les humains ou les animaux.
- La présence d'EEE peut représenter une entrave à la pratique d'activités récréatives en nature.

Impacts environnementaux

- Les EEE ont une influence majeure sur la biodiversité locale, en entrant en compétition avec les espèces indigènes.
- Certaines espèces peuvent s'hybrider avec les espèces indigènes, ce qui a pour résultat d'appauvrir la diversité génétique et peut constituer une menace pour les espèces en péril.

Comment sont-elles introduites ?

Les espèces végétales qui figurent dans ce guide ont été introduites ou sont susceptibles de l'être au Québec. Il est donc primordial de demeurer vigilant puisque la dispersion des EEE est souvent facilitée par les activités humaines. D'ailleurs, voici les principaux vecteurs qui peuvent être responsables de la dispersion de ces plantes indésirables. Ces pictogrammes apparaîtront dans les pages suivantes afin de préciser les risques d'introduction pour les espèces décrites dans ce guide.

L'aquariophilie

Que l'aquariophilie représente un passe-temps ou une passion, cette activité comporte tout de même un risque important pour l'introduction d'EEE dans le milieu. En effet, les espèces qui se retrouvent dans les aquariums sont souvent des espèces qui ne sont pas indigènes et sont susceptibles d'être relâchées dans la nature.

L'horticulture

Appréciées pour leur beauté et leur exotisme, de nombreuses espèces de plantes sont importées et vendues dans les commerces horticoles. Autant les espèces terrestres que celles des milieux humides et aquatiques peuvent s'acclimater et proliférer dans les milieux naturels.

La navigation de plaisance

Les activités nautiques peuvent faciliter l'introduction et la dispersion des espèces végétales entre les plans d'eau. En effet, les fragments de plantes et les graines peuvent se dissimuler dans l'hélice ou tout autre interstice du bateau. C'est donc à votre insu que vous participerez à l'expansion des plantes envahissantes.

Suivi et éradication de la châtaigne d'eau

En juillet 2015, la mention inquiétante d'observation d'un plant de châtaigne d'eau (*Trapa natans*) près de l'embouchure de la rivière Saint-François a mené la communauté scientifique ainsi que le Comité ZIP du lac Saint-Pierre à se questionner sur la possibilité de l'établissement de nouveaux foyers d'infestation par cette plante hautement envahissante. Sachant qu'un seul plant est formé de plusieurs rosettes et que ces dernières sont en mesure de produire jusqu'à 300 graines en un seul été, il importe donc de s'assurer qu'il n'y a eu aucun déplacement de cette espèce extrêmement envahissante depuis le site d'observation.

Pour éviter que cette espèce ne s'implante au lac Saint-Pierre, un vaste suivi et une campagne de sensibilisation ont débuté à l'été 2016 et se poursuivront au cours des prochaines années. L'inventaire vise à établir si la châtaigne d'eau est présente au lac Saint-Pierre, dans ses baies et à l'embouchure de ses tributaires et est réalisé par l'équipe du Comité ZIP. En parallèle, la population sera informée afin qu'elle soit en mesure de reconnaître la châtaigne d'eau et les autres espèces exotiques envahissantes pour prévenir leur introduction dans le secteur.

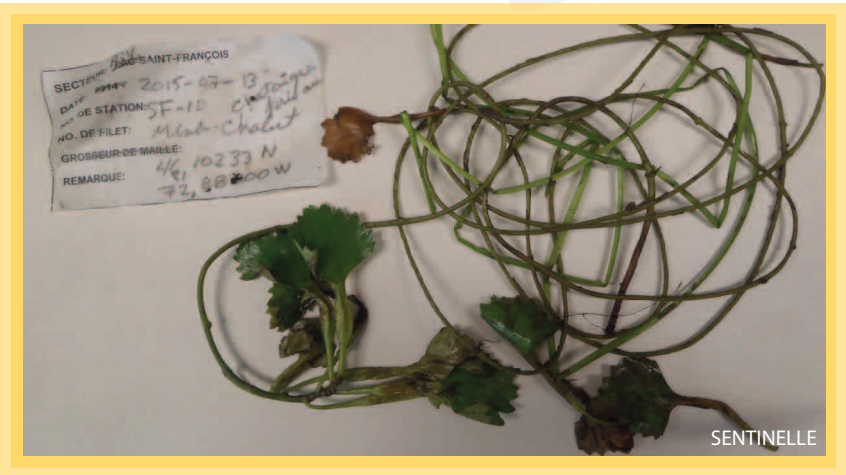

Qu'est-ce que la châtaigne d'eau ?

Originaire d'Eurasie, la châtaigne d'eau est une plante flottante cultivée et vendue en Amérique du Nord comme plante ornementale pour les jardins d'eau depuis la fin du 19e siècle. D'abord introduite dans le nord-est des États-Unis, elle est détectée au Québec pour la première fois en 1998 dans la rivière du Sud, un affluent de la rivière Richelieu. Aujourd'hui, on la trouve également dans les rivières Richelieu et des Outaouais, au lac des Deux-Montagnes ainsi que dans le parc national de Plaisance.

Cette espèce de plante aquatique annuelle peut s'implanter partout en eau douce. Cependant, elle représente un véritable défi lorsqu'elle s'introduit sur un plan d'eau qui offre les caractéristiques idéales à sa croissance, soit : des éléments nutritifs en abondance, une faible profondeur et peu de courant.

Malheureusement, le lac Saint-Pierre présente l'ensemble de ces caractéristiques, d'où l'importance de demeurer à l'affût!

La problématique

Grâce à son mode de propagation extrêmement efficace, la châtaigne d'eau s'étend rapidement jusqu'à former un tapis dense où ses feuilles recouvrent entièrement la surface du plan d'eau qu'elle colonise. Cette couche opaque, qui empêche la lumière de pénétrer, limite alors la croissance des autres végétaux et diminue la quantité d'oxygène dissous dans l'eau, ce qui nuit aux poissons et aux autres organismes aquatiques qui ne peuvent survivre dans de telles conditions.

La présence de cette plante aquatique représente donc une menace importante pour l'équilibre des écosystèmes touchés, en plus de compromettre la pratique d'activités récréatives comme la baignade, la pêche et la navigation de plaisance.

Caractéristiques de la châtaigne d'eau

Feuilles flottantes disposées en rosette d'un diamètre pouvant aller jusqu'à 30 cm

Feuilles luisantes, dentelées et triangulaires de 1 à 3 cm

Dessous de la feuille avec poils souples

Fleur solitaire, petite et blanche de 1 cm de diamètre, avec 4 pétales, au centre de la rosette

Fruit viable jusqu'à 12 ans

Tige entre 1 et 5 mètres de long

Noix de 3 à 4 cm portant 2 à 4 épines

Feuilles submergées qui ressemblent à des plumes sur une tige d'au plus 15 cm

Racines nombreuses et ramifiées

La châtaigne d'eau en photo

Isabelle Simard

Pierre Jackson

Isabelle Simard

Quoi faire si vous l'apercevez

- Noter l'emplacement où vous avez observé la châtaigne d'eau avec le plus de précision possible, idéalement à l'aide d'un GPS.
- Pendre des photographies des plants pour documenter votre découverte.
- Arracher manuellement les plants et au besoin, vous aider d'un râteau.
- Placer les plants à l'intérieur de sacs de vidanges en plastique et en disposer dans votre bac pour les déchets.
- Signaler votre observation sur le site SENTINELLE du MDDELCC.

Autres plantes envahissantes aquatiques et de milieux humides présentes au Québec

Myriophylle à épi
Myriophyllum spicatum

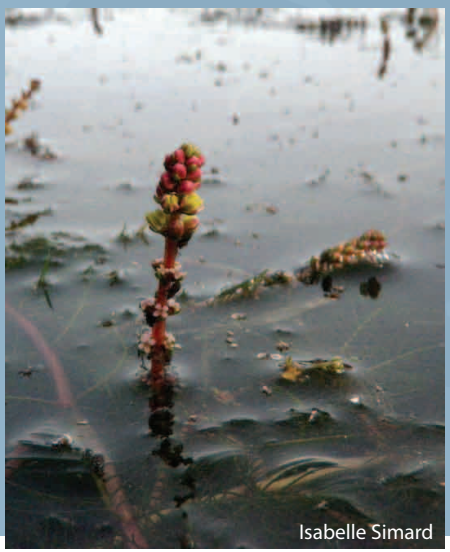

Plante submergée (dans l'eau) ou émergeante (qui sort de l'eau) originaire d'Eurasie bien établie au Québec.

Se propage rapidement par fragmentation de la tige.

Faux-nymphéa pelté
Nymphoides peltata

Plante à feuilles flottantes qui se propage par tiges souterraines (rhizomes), par graines et aussi par fragmentation.

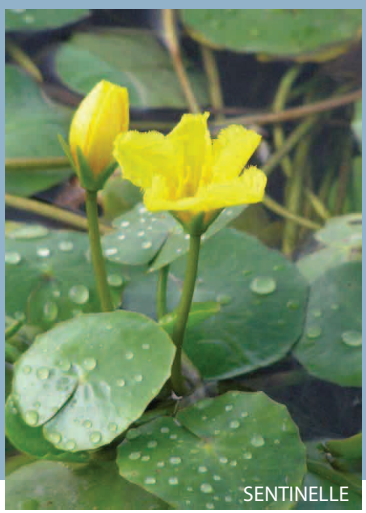

Hydrocharide grenouillette

Hydrocharis morsus-ranae

Plante non enracinée dont les feuilles sont flottantes.

Se propage par ses graines et ses bourgeons souterrains (turions).

Jacynthe d'eau

Eichhornia crassipes

Plante flottante non enracinée.

Se propage par ses graines et aussi par la fragmentation de ses tiges aériennes rampantes (stolons).

Rorippe amphibie

Rorippa amphibia

Plante pouvant atteindre 1 m de hauteur.

Se propage par ses tiges souterraines (rhizomes) et par ses graines.

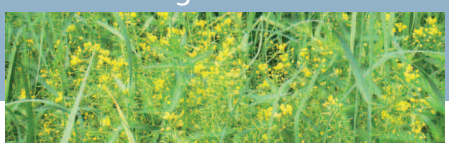

Iris faux-acore
Iris pseudacorus

Plante émergente de 30 à 90 cm, pouvant atteindre 2 m de hauteur.

Se propage par ses tiges souterraines (rhizomes) et ses graines.

Butome à ombelle
Butomus umbellatus

Plante qui peut pousser sous forme émergente le long des berges ou submergée dans les plans d'eau.

Se propage par tiges souterraines (rhizomes), graines et bourgeon (bulbilles).

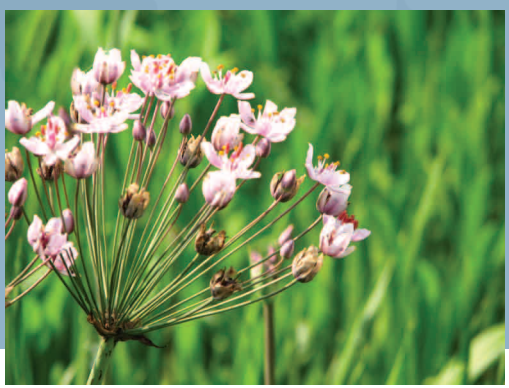

Salicaire commune
Lythrum salicaria

Plante émergente de 1 à 3 m de haut.

Se propage par ses graines produites en abondance.

Roseau commun

Phragmites australis

Plante pouvant mesurer jusqu'à 5 m de haut qui forme des colonies denses.

Se propage par ses graines, par des fragments de plante ou encore par ses tiges souterraines (rhizomes) et ses tiges aériennes rampantes (stolons).

Potamot crépu

Potamogeton crispus

Plante submergée qui pousse l'hiver sous la glace et qui atteint sa maturité au printemps ou au début de l'été.

La marge de ses feuilles est dentelée et ondulée comme une pâte de lasagne.

Se propage par ses graines et par ses bourgeons souterrains (turions).

Plantes envahissantes terrestres présentes au Québec

Renouée japonaise

Fallopia japonica var. japonica

Plante pouvant atteindre 4 m de hauteur dont la tige ressemble au bambou.

Son système racinaire libère des toxines qui empêchent la croissance des autres espèces.

Se propage par ses tiges souterraines (rhizomes), ses graines, et aussi par fragments de tige.

Nerprun bourdaine

Frangula alnus

Grand arbuste ou petit arbre atteignant 7 m de hauteur.

Se propage par ses graines et se multiplie grâce aux nombreux rejets de souche.

Berce de Caucase

Heracleum mantegazzianum

Plante pouvant atteindre 2 à 5 m de hauteur.

Se propage par ses graines.

MISE EN GARDE

Évitez tout contact direct avec la peau car sa sève contient des toxines activées par les rayons UV, qui peuvent causer des lésions semblables à des brûlures.

Impatiente glanduleuse

Impatiens glandulifera

Plante annuelle pouvant atteindre de 1 à 3 m de haut.

Ses fleurs sont voyantes et ses feuilles dégagent une odeur de moisi.

Se propage par ses graines.

Plantes envahissantes à surveiller non répertoriées au Québec

Hydrille verticillé
Hydrilla verticillata

Plante submergée et enracinée pouvant former des herbiers denses.

Se propage par fragmentation de tige, par ses tiges souterraines (rhizomes), ses bourgeons souterrains (turions) et ses renflements souterrains (tubercules).

Plante flottante non enracinée.

Se propage par ses graines et par la fragmentation de ses tiges aériennes rampantes (stolons).

Laitue d'eau
Pistia stratiotes

Myriophylle aquatique
Myriophyllum aquaticum

Plante submergée ou émergente.

Se multiplie et se propage par ses tiges souterraines (rhizomes).

Aloès d'eau

Stratiotes aloides

Plante submergée devenant flottante au cours de l'été.

La partie émergée ressemble à l'aloès ou aux feuilles de l'ananas.

Se propage par fragmentation.

Salvinia

Salvinia sp.

Fougère aquatique, flottante et non enracinée.

Se propage par fragmentation.

Cabomba de Caroline

Cabomba caroliniana

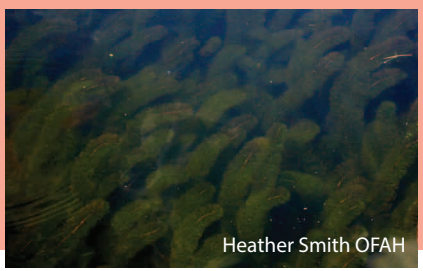

Plante pouvant atteindre 2 à 6 m.

Continue de croître même si elle est déracinée.

Se propage par fragmentation des tiges.

Élodée dense

Egeria densa

Plante submergée, enracinée ou flottante et qui peut pousser jusqu'à 6,5 m de profondeur.

Se propage par fragmentation des tiges.

Que pouvez-vous faire?

L'introduction des espèces exotiques envahissantes résulte trop souvent des activités humaines. Cependant, chacun peut contribuer afin d'éviter la propagation de ces espèces étrangères nuisibles. Voici donc quelques gestes simples que tous peuvent poser et d'autres qui s'adressent plus particulièrement aux amateurs d'horticulture, d'aquariums et de plaisance, et qui contribueront à freiner ces envahisseurs :

- Se renseigner sur les espèces qui sont envahissantes au Québec ou qui peuvent le devenir.
- Signaler toutes vos observations d'espèces envahissantes sur le site SENTINELLE .

Aquariophiles

- Ne jamais vous débarrasser du contenu de vos aquariums dans les plans d'eau, les cours d'eau et les fossés.
- Ne pas vider l'eau et les plantes de votre aquarium dans le réseau d'égout ou les cours d'eau, l'utiliser pour arroser vos plantes ou votre pelouse.

Horticulteurs

- Éviter tant que vous le pouvez les plantes exotiques et opter plutôt pour des espèces indigènes qui embelliront tout autant votre parterre, terrasse ou jardin d'eau.
- Ne jamais disposer de vos plants dans la nature, puisque parfois quelques fragments peuvent suffire à initier la propagation.

Plaisanciers

- Inspecter régulièrement votre coque et vos équipements nautiques. Retirer tous les morceaux d'algues et de plantes que vous voyez et en disposer dans les poubelles.

Quelques conseils pour éradiquer vos plantes indésirables en toute sécurité

Évidemment, la prévention demeure la meilleure arme contre l'implantation et la propagation des EEE. Cependant, malgré tous les efforts pour prévenir, il arrive que certaines arrivent tout de même à s'installer. Si vous souhaitez éliminer une EEE, vous devez d'abord :

- Vous assurer de votre identification et au besoin, demander l'aide d'un expert.
- Vous renseigner sur les méthodes de contrôle ou d'éradication appropriée selon l'espèce et le milieu.
- Prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour éviter de vous blesser.

En milieu aquatique

Bien que la récolte mécanique permette de réduire la quantité de plantes pour certaines espèces, dont la châtaigne d'eau, cette méthode pourrait s'avérer inutile et libérer des fragments qui faciliteront la propagation des autres espèces.

En milieu terrestre

Plusieurs méthodes de contrôle et d'éradications peuvent être appliquées, mais il est souvent recommandé d'utiliser une combinaison de celles-ci :

- Fauchage ou arrachage : Couper ou arracher les tiges. Les résidus doivent sécher au soleil dans des sacs de plastique pendant au moins une semaine avant d'être transportés au site d'enfouissement.
- Bâchage : Installer une bâche de plastique épais pour empêcher la plante d'avoir accès à la lumière.
- Couverture végétale : Créer un couvert végétal à l'aide d'espèces indigènes à croissance rapide qui feront ombrage.
- Herbicide : L'utilisation d'herbicides ne devrait être envisagée qu'en dernier recours, mais demeure efficace dans certains cas.

Après les travaux, laver vos vêtements et tous les outils qui ont été en contact avec les plantes. Enfin, ne jamais composter les plantes envahissantes.

SENTINELLE

Si vous apercevez l'une des espèces végétales présentées à l'intérieur de ce guide, nous vous invitons à transmettre vos observations sur le site SENTINELLE du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).

SENTINELLE est un outil de détection des espèces exotiques envahissantes composé d'une application mobile et d'un système cartographique accessible sur le Web. Il permet d'émettre et de consulter les signalements des plantes et des animaux exotiques envahissants les plus préoccupants au Québec.

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm

Glossaire

Aquariophilie : Élevage de poissons en aquarium à des fins décoratives.

Bulbille : Petit bourgeon aérien en forme de bulbe qui se détache pour former un nouvel individu.

Émergent : Dont au moins une partie sort de l'eau.

Ramifié : Qui se divise en plusieurs parties.

Rhizome : Tige souterraine produisant des racines et des tiges aériennes.

Rosette : Ensemble de feuilles rapprochées et rayonnant autour d'un même axe à la base de la tige.

Stolon : Tige aérienne rampante sans feuilles dont chaque extrémité s'enracine et forme un nouveau plant.

Submergé : Qui pousse entièrement sous l'eau.

Tubercule : Renflement souterrain de la tige ou de la racine contenant des substances de réserve.

Turion : Bourgeon souterrain ou affleurant à la surface du sol et renfermant les ébauches des pousses aériennes.

Zone d'intervention prioritaire du
LAC SAINT-PIERRE

121, Petite Rivière, bureau 14
Louiseville, Qc, J5V 2H3
819-228-1384
www.comiteziplsp.org